

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 141/2022

OBJET : CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE DE DOUMS - CONCERT LES AMPLIFIES DU 19 NOVEMBRE 2022

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'accord de la ville de Melun pour l'utilisation de l'Escale pour l'organisation de deux concerts des Amplifiés sur la saison 2022/2023 ;

CONSIDERANT l'offre du contrat de cession concernant la prestation de « DOUMS » le samedi 19 novembre 2022 à l'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine – 77000 Melun, dans le cadre du concert Les Amplifiés organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DECIDE :

Article unique : De signer, ou son représentant, avec ARACHNEE PRODUCTIONS, un contrat de cession pour la prestation de « DOUMS » le samedi 19 novembre 2022 (projet ci-annexé) ainsi que tous documents y afférents, notamment ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 28/10/2022

Accusé de réception

077-247700057-20220101-48929-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Publication ou notification : 31 octobre 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel', written over a faint circular stamp.

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.